

## FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE

### 1. RENSEIGNEMENTS SUR LA PERSONNE QUI PRÉSENTE LA CANDIDATURE

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

### 2. RENSEIGNEMENTS SUR L'AUTEUR

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Numéro, rue : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Province : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Site Internet : \_\_\_\_\_

Critères d'admissibilité :

Citoyenneté canadienne

*Cocher l'un des trois critères suivants et préciser le nom de la province canadienne.*

Lieu de naissance : \_\_\_\_\_

Lieu de résidence : \_\_\_\_\_

Lieu d'écriture : \_\_\_\_\_

### 3. RENSEIGNEMENTS SUR LA MAISON D'ÉDITION

Nom de l'entreprise : \_\_\_\_\_

Numéro, rue : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Province : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Site Internet : \_\_\_\_\_

### 4. ŒUVRE SOUMISE

Titre : \_\_\_\_\_

Nom de l'auteur : \_\_\_\_\_

Catégorie\* :

*Cocher le genre de l'œuvre soumise.*

Roman     Récit     Poésie

Nouvelle     Essai littéraire     Théâtre

*\* Le Conseil supérieur de la langue française se réserve le droit de modifier la catégorie dans laquelle l'œuvre soumise a été inscrite pour celle qu'il juge la plus appropriée.*

Date de publication\* : \_\_\_\_\_

*\* La date de publication doit être comprise **entre le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et le 31 décembre 2011**, comme inscrit dans le volume.*

Lieu de publication : \_\_\_\_\_

Nombre de pages du livre : \_\_\_\_\_



Prix littéraire  
Émile-Ollivier

2011

## FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE



## Prix littéraire Émile-Ollivier

Le prix littéraire Émile-Ollivier a été créé le 1<sup>er</sup> mai 2004 par le Conseil supérieur de la langue française, en collaboration avec le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes, à l'occasion du Forum de la francophonie.

Le prix est décerné à un écrivain canadien dont l'œuvre, dans les catégories du roman, de la nouvelle, du récit, de l'essai littéraire, de la poésie et, nouvellement cette année, du théâtre, est publiée en français par une maison d'édition canadienne de l'extérieur du Québec et membre du Regroupement des éditeurs canadiens-français. En plus d'un montant de cinq mille dollars, le lauréat reçoit un parchemin signé par le président du Conseil supérieur de la langue française et le ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes.

Les œuvres soumises doivent se démarquer par leurs qualités littéraires et leur originalité. De plus, les auteurs doivent démontrer une bonne maîtrise du français écrit. Par l'attribution de ce prix, le Conseil veut souligner l'importance de la création littéraire et de la maîtrise de la langue dans la vie culturelle des francophones du Canada. Le jury est composé de représentants des milieux littéraires du Québec et des communautés francophones ou acadiennes hors Québec. La remise du prix a lieu à l'automne lors de la cérémonie de l'Ordre des francophones d'Amérique et du Prix du 3-Juillet-1608.

## RÈGLEMENT

### PUBLICATIONS ADMISSIBLES

1. Les livres doivent avoir été publiés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et le 31 décembre 2011, la déclaration de l'éditeur faisant foi.
2. Les œuvres soumises doivent être écrites en français et appartenir à l'un des genres suivants :
  - Roman
  - Récit
  - Poésie
  - Nouvelle
  - Essai littéraire
  - Théâtre
3. Les livres doivent être publiés par une maison d'édition canadienne de l'extérieur du Québec, membre du Regroupement des éditeurs canadiens-français.
4. En plus d'avoir la citoyenneté canadienne, l'auteur doit :
  - A. être né dans une province canadienne autre que le Québec, même s'il a quitté cette province depuis ; ou
  - B. résider de manière permanente dans une province canadienne autre que le Québec ; ou
  - C. écrire ses œuvres pendant qu'il habite dans une province canadienne autre que le Québec.

### PUBLICATIONS NON ADMISSIBLES

- Les livres suivants ne sont pas admissibles au prix :
- les simples rééditions de volumes ;
  - les livres dont l'auteur est décédé ;
  - les livres de moins de quarante pages ;
  - les traductions ;
  - les livres publiés à compte d'auteur de même que ceux des éditeurs qui publient leurs propres œuvres ;
  - les albums pour enfants ;
  - les ouvrages collectifs ;
  - les manuels scolaires ;
  - les livres pratiques ;
  - les travaux universitaires autres que les essais ;
  - les ouvrages de référence, tels que les grammaires et les dictionnaires ;
  - les albums ou les « beaux livres » ;
  - les bandes dessinées ;
  - les catalogues d'exposition ;
  - les scénarios de film ;
  - les transcriptions d'entrevue.

### MARCHE À SUIVRE PAR LES ÉDITEURS

Chaque année, les éditeurs canadiens sont invités à soumettre au Conseil supérieur de la langue française **au maximum quatre œuvres** qui répondent à ces critères d'admissibilité.

Les éditeurs doivent :

- remplir un formulaire de mise en candidature par titre admissible ;
- chaque livre doit être soumis dans un seul des genres littéraires suivants : roman, nouvelle, récit, essai littéraire, poésie et théâtre ;
- fournir huit exemplaires\* par livre proposé ;
- joindre une courte notice biographique par auteur ;
- faire parvenir les dossiers de candidature à l'adresse suivante :

Conseil supérieur de la langue française  
À l'attention de M<sup>me</sup> Mireille Gagné  
Secrétaire du prix littéraire Émile-Ollivier  
800, place D'Youville, 13<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 3P4

*\* Les livres ne sont pas retournés à l'expéditeur.*

### DATE LIMITE D'INSCRIPTION

Les livres et les formulaires doivent être mis à la poste au plus tard le **lundi 2 janvier 2012**, le cachet de la poste faisant foi.

*N. B. : Les dossiers incomplets ou ne respectant pas les dates limites de publication ou d'inscription ne seront pas acceptés.*

Conseil supérieur  
de la langue  
française

Québec 